

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2250

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole et alimentaire - Attribution de subventions de fonctionnement au Réseau des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), au comité d'action juridique (CAJ) du Rhône, à la coopérative Les Fermes partagées, à l'association Solidarités paysans Rhône-Alpes et à l'association Réseau Marguerite - Conventions avec les organismes bénéficiaires pour l'année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Rapporteur : Monsieur Jérémy Camus

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charriot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Domain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2250**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Politique agricole et alimentaire - Attribution de subventions de fonctionnement au Réseau des associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA), au comité d'action juridique (CAJ) du Rhône, à la coopérative Les Fermes partagées, à l'association Solidarités paysans Rhône-Alpes et à l'association Réseau Marguerite - Conventions avec les organismes bénéficiaires pour l'année 2024

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

La Métropole de Lyon a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0600 du 21 juin 2021, sa politique agricole pour la période 2021-2026. La Métropole a également approuvé, par délibération du Conseil n° 2019-3625 du 24 juin 2019, sa stratégie alimentaire de territoire.

Le projet alimentaire du territoire lyonnais a été labellisé PAT de niveau 1 par l'État, le 1^{er} juin 2021, et lauréat de l'appel à projets du programme national pour l'alimentation dans la catégorie PAT émergent. Les deux piliers de ce projet sont la résilience du territoire, en lien avec la consolidation des filières de proximité, et la justice alimentaire. Plusieurs organismes interviennent en appui aux exploitants agricoles dans le cadre de projets de développement particuliers (commercialisation en circuits courts, développement des AMAP, etc.), pour sensibiliser les consommateurs, lors de difficultés rencontrées sur le plan juridique ou encore pour des installations en collectif. À l'autre bout de la chaîne alimentaire, l'association Réseau Marguerite accompagne les enseignants et les collégiens autour de projets d'éducation agri-alimentaire dans le secondaire. Du fait de leur expertise, ces structures sont des acteurs structurants pour le territoire et participent à la mise en œuvre de la feuille de route de la Métropole sur l'agriculture et l'alimentation.

La Métropole soutient ces organismes agricoles et associations depuis plusieurs années pour certaines. Ainsi, il est proposé au Conseil d'approuver la poursuite de cet accompagnement dont les actions rejoignent les objectifs de la politique agricole et alimentaire métropolitaine.

I - Réseau des AMAP AuRA

Le Réseau AMAP AuRA se donne pour mission de pérenniser, développer et essaimer les AMAP dans le cadre des principes de la charte des AMAP et dans une démarche d'éducation populaire. Le Réseau AMAP AuRA, par ses nombreuses actions de mise en réseau des consommateurs et des producteurs, accompagne les exploitants agricoles engagés dans des pratiques agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et les consommateurs soucieux de pratiques solidaires et responsables.

Le réseau compte 40 producteurs adhérents sur la Métropole, parmi les 300 producteurs distribuant leurs produits dans les 62 AMAP de la Métropole. Ce sont 3 850 foyers métropolitains qui soutiennent une agriculture respectueuse de l'environnement, rémunératrice pour les producteurs et insérée dans un tissu économique local, dont une partie qui bénéficie de contrats solidaires. Sur la région, environ 300 AMAP sont approvisionnées par 900 producteurs, représentatifs de l'ensemble des productions, avec une forte proportion en maraîchage, qui ont permis, à environ 18 000 foyers de consommateurs, de bénéficier d'une production locale.

Par délibération du la Commission permanente n° CP-2023-2087 du 27 février 2023, la Métropole a subventionné les activités du Réseau AMAP à hauteur de 43 000 €.

Ce soutien a permis au réseau d'accompagner la création de quatre nouvelles AMAP sur le territoire métropolitain, d'accompagner trois collèges de la Métropole à la création d'AMAP, d'intervenir auprès de futurs et actuels candidats à l'installation pour parler du modèle AMAP, et de concrétiser 10 nouvelles demandes de partenariats avec des AMAP de la Métropole.

Le réseau a également organisé un cycle de huit temps d'échanges entre paysans en AMAP, ainsi qu'un cycle de neuf temps d'échanges entre consommateurs en AMAP (amapiens) sur l'agriculture paysanne. Le réseau s'est également mobilisé, aux côtés de l'association loi 1901 Notre affaire à tous, pour dénoncer le scandale sanitaire de la pollution des eaux du Rhône par les substances per- et polyfluoroalkylées.

En 2023, le réseau a accompagné plusieurs fermes dans des cessations d'activités en ciblant leurs besoins et géré la transmission de leurs partenariats AMAP. Le réseau a coordonné l'organisation de 34 événements AMAP en fêtes sur le territoire métropolitain, poursuivi l'accompagnement des sept AMAP de la Métropole ayant mis en place des contrats solidaires et la recherche de partenariats pour leur pérennisation.

Pour 2024, le Réseau AMAP AuRA souhaite poursuivre :

1° - L'accompagnement individuel et collectif des futurs et actuels paysans en AMAP

Cela se caractérisera par :

- l'information et la formation des futurs paysans en AMAP : interventions dans les classes de Brevet professionnel responsable d'entreprise agricole (BPREA) à Écully,
- la mise en place de nouveaux partenariats en AMAP avec des producteurs intéressés par ce modèle,
- l'animation de temps d'échanges entre paysans en AMAP,
- l'animation de dynamiques de soutien à l'agriculture paysanne biologique en AMAP (webinaires, vidéos, etc.),
- le renforcement de la solidarité envers les paysans (sensibilisation, recueil des besoins et accompagnement, réalisation d'un podcast) en AMAP,
- l'accompagnement à la transmission de fermes métropolitaines en AMAP avec les membres du réseau Initiatives pour une agriculture citoyenne et territoriale Rhône.

2° - La promotion du modèle AMAP

Dans cet objectif, il s'agira de :

- coordonner l'événement AMAP en fêtes pour faire connaître les AMAP au grand public,
- communiquer sur le réseau des AMAP par des lettres d'information mensuelles, auprès des adhérents et partenaires, de la production de contenus web, d'articles de fond, de rendez-vous thématiques autour des enjeux agricoles et alimentaires etc.,
- mettre à jour l'outil de cartographie Clic'AMAP,
- promouvoir le modèle AMAP lors d'événements : salon Primevère, festival Agir à Lyon, opération pommes en ville avec le collectif Raccourci, etc.,
- diffuser des outils de communication au service des AMAP.

3° - L'accompagnement individuel et collectif des AMAP

Cela se caractérisera par :

- l'accompagnement à la création de nouvelles AMAP, à l'initiative de particuliers (paysans ou non) ou de collectifs,
- la formation des bénévoles en AMAP sur l'animation des partenariats avec les paysans, le rôle de solidarité des AMAP avec les paysans, sur la marque collective AMAP et les bonnes pratiques juridiques,
- l'accompagnement et la pérennisation des contrats solidaires en AMAP, la recherche de partenaires financiers pour la prise en charge d'une partie des paniers, et la mobilisation des AMAP de la Métropole sur les expérimentations de sécurité sociale alimentaire à venir,
- l'animation d'espaces d'échanges et de formation sur la gestion des partenariats en AMAP,

- l'accompagnement individuel d'AMAP pour surmonter leurs difficultés ou monter des projets avec des acteurs locaux,
- la formation des AMAP à l'utilisation des outils numériques du réseau (Clic'AMAP, sites internet, etc.),
- l'étude de la diversité des formes d'engagement citoyen au sein des AMAP.

Le coût total de l'ensemble de ces actions est estimé à 54 050 € TTC. La Métropole est sollicitée pour une subvention de fonctionnement à hauteur de 43 000 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
axe 1 : accompagner les producteurs sur le plan individuel et collectif	17 100	Métropole	43 000
axe 2 : promouvoir le modèle AMAP	15 400	autofinancement	11 050
axe 3 : accompagner les AMAP sur le plan individuel et collectif	21 550		
Total	54 050	Total	54 050

II - CAJ du Rhône

Cette association, créée en 2008, a pour objet l'accès au droit dans le monde rural et périurbain. Elle s'adresse principalement aux agriculteurs confrontés à des problèmes juridiques. Elle s'intéresse à toutes les questions juridiques concernant ses adhérents, qu'il s'agisse de problèmes liés au foncier, à l'urbanisme, à la protection sociale, aux aides agricoles, aux litiges avec l'administration, à un fournisseur ou à un voisin.

L'association apporte un conseil juridique participatif et collectif grâce à des binômes de bénévoles et salariés et mène des actions de médiation. Sur le territoire métropolitain, les problèmes rencontrés concernent plutôt des conflits de voisinage liés à l'activité agricole (bruits, odeurs, etc.), des conflits de droit de passage et de servitude, des besoins de sécurisation de l'outil de travail (bail, etc.), une mauvaise compréhension de la réglementation de la politique de protection des espaces naturels et agricoles périurbains, etc.

Le CAJ du Rhône organise des accueils téléphoniques, des accueils mensuels en permanences, des actions d'appui à la rédaction de documents juridiques (bail, saisines, etc.) et défend les intérêts des agriculteurs devant les tribunaux (tribunal paritaire des baux ruraux, tribunal des affaires de la sécurité sociale) ou les oriente vers des professionnels. L'association est également un partenaire de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural dans les actions de préemption ou de rétrocession.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2087 du 27 février 2023, la Métropole a soutenu les actions du CAJ à hauteur de 3 000 € TTC et a permis d'accompagner cinq exploitations sur le territoire de la Métropole, pour faire face à des conflits juridiques ou financiers.

Le coût total des actions, pour l'année 2024, est identique à l'année précédente. Il est estimé à 3 600 € TTC pour le territoire métropolitain, avec une participation de la Métropole à hauteur de 3 000 € TTC.

III - Les Fermes partagées

Les Fermes partagées est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) située à Lyon, dont l'objet social est une coopérative d'activités et d'entrepreneurs (CAE), pensée et construite par et pour les paysans.

Ses membres fondateurs sont :

- trois fermes historiques de la Région AuRA sous statut coopératif :
 - . la société coopérative de production (SCOP) Ferme des Volonteurs,
 - . la SCOP Ferme de Chalonne,
 - . la SCIC Ferme la Clé des sables ;
- deux coopératives situées à l'aval de la production :
 - . le groupement régional alimentaire de proximité,
 - . la Carline (épicerie bio coopérative historique du Diois).

Afin d'adapter le modèle agricole à la réalité et aux enjeux actuels, la coopérative les Fermes partagées propose de s'appuyer sur le modèle des collectifs coopératifs de production agricole à l'échelle de la ferme.

Le concept d'agroécologie coopérative prôné par la SCIC les Fermes partagées repose sur plusieurs piliers :

- penser l'outil de production comme un bien commun et une propriété collective : le format de société coopérative permet d'améliorer la protection sociale des paysans, de faciliter la transmission des fermes déconnectée du capital, de combiner des activités connexes à la production agricole sous un même statut et donc d'envisager la mise en commun de l'outil de production au service de sa pérennité,
- accompagner le développement de fermes ancrées sur leur territoire, viables et vivables : les fermes coopératives sont de véritables outils pour créer du lien social dans les territoires, de l'emploi et des activités en milieu rural. Elles doivent permettre un partage du travail, des risques et des coûts au sein des collectifs grâce à la mutualisation,
- construire un modèle au service de la sécurité alimentaire des territoires : le format collectif permet la reprise de fermes de taille moyenne et la mise en place d'une diversité d'ateliers de production sur une même ferme et donc de garantir une diversité de produits distribués et consommés localement.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2087 du 27 février 2023, la Métropole a soutenu la SCIC les Fermes partagées pour 14 800 €. Cela a permis à la structure de faire connaître son offre localement auprès des structures d'accompagnement agricole, d'enseignement et de formation, de transition professionnelle et de création d'activités, et de faire émerger des partenariats. La coopérative a organisé deux sessions de formation dans les fermes associées sur la thématique S'installer en collectif en agriculture : la SCOP et la SCIC. Plusieurs porteurs de projet ont été rencontrés par les Fermes partagées pour les informer sur les statuts SCIC, SCOP et CAE et la coopérative a accompagné deux collectifs qui s'installent sur le territoire de la Métropole : la Ferme de Lyon et le Courtil de Quincieux.

À partir de 2024, le Courtil de Quincieux fera l'objet d'une expérimentation pour mesurer l'impact social, économique et environnemental de cette innovation sociale, coordonnée par les Fermes partagées. Une 1^{ère} édition des rencontres des agriculteurs installés en collectif, à portée régionale voire nationale, a été organisée par les Fermes partagées en 2023. La coopérative a également poursuivi en 2023 ses actions d'information sur les statuts d'entrepreneur-salarié en CAE, au sein de l'agriculture urbaine lyonnaise.

Pour 2024, la coopérative les Fermes partagées souhaite poursuivre sa contribution au développement de ces nouveaux modes d'organisation de la production agricole au service de la transition écologique et sociale en agriculture.

Les axes de travail proposés sont les suivants :

- axe 1 : sensibiliser et former sur les statuts coopératifs en agriculture (SCIC, SCOP et CAE), en mettant en place une dynamique de prescription active auprès des porteurs de projet agricoles, en déployant des actions de sensibilisation et formation dans les centres d'enseignement agricoles, en organisant des formations sur les SCIC et SCOP agricoles et le statut d'entrepreneur salarié agricole auprès de porteurs de projet individuel ou collectif, et en construisant des relations partenariales avec les structures d'accompagnement agricole locales,
- axe 2 : accompagner les projets agricoles collectifs et coopératifs sur le territoire de la Métropole sur la faisabilité humaine, juridique et financière de leur projet,
- axe 3 : faire connaître et proposer le statut d'entrepreneur-salarié aux porteurs de projet en agriculture urbaine à travers l'information, la sensibilisation et l'accompagnement des porteurs de projets installés, des structures d'accompagnement et des collectivités travaillant sur des projets Quartiers fertiles.

Le coût de l'ensemble de ces actions pour l'année 2024 est estimé à 32 500 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 14 800 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
sensibiliser et former sur les statuts coopératifs en agriculture	16 250	autofinancement	5 200
accompagner les projets agricoles collectifs et coopératifs sur le territoire	13 750	Métropole	14 800
faire connaître et proposer le statut d'entrepreneur-salarié en agriculture urbaine	2 500	agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	12 500

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
Total	32 500	Total	32 500

IV - Association Solidarités paysans Rhône-Alpes

L'association Solidarité paysans Rhône-Alpes intervient à travers sa structure locale 01-69 dans les Départements du Rhône depuis 1997 et de l'Ain depuis 2012. Sur les Départements de l'Ain et du Rhône et la Métropole, cette association regroupe environ 120 adhérents et a pour but d'accompagner les agriculteurs rencontrant des difficultés de tout ordre (économique, technique, relationnel, etc.).

L'accompagnement socio-professionnel des agriculteurs est réalisé par des équipes de deux bénévoles, agriculteurs actifs ou retraités, et encadré par les animatrices salariées de l'association. La méthode déployée est articulée autour du dialogue avec l'exploitant qui est amené à exprimer l'ensemble de ses difficultés et la recherche de solutions adaptées avec l'exploitant, la mise en relation avec les organismes ou les compétences nécessaires pour arriver à la résolution des problèmes et l'accompagnement physique pour certaines rencontres avec des organismes.

Par ailleurs, l'association développe la sensibilisation et la communication autour de son action afin d'être contactée le plus tôt possible pour éviter que les difficultés ne deviennent des problèmes insurmontables. Elle réalise, depuis 2020, des actions de prévention en intervenant dans les établissements scolaires afin de mieux préparer les élèves à leur futur métier d'agriculteur et ainsi de prévenir les difficultés des jeunes installés. Un travail de recherche avec l'Université Lyon 2 et la Boutique des sciences a également été engagé en 2021 sur la question du bien-être en agriculture.

Enfin, l'association travaille à développer le réseau de bénévoles et à les former.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2087 du 27 février 2023, la Métropole a soutenu ces actions à hauteur de 5 000 €. L'association a accompagné environ 70 exploitations agricoles sur l'ensemble du territoire, avec 80 bénévoles-accompagnateurs qui se sont rendus disponibles pour aider des agriculteurs en situation difficile. Elle est intervenue dans quatre établissements d'enseignement agricole dont le Centre de formation et de promotion horticole d'Écully auprès d'étudiants en BPREA maraîchage diversifié/bio, quasiment tous en reconversion professionnelle, non issus du milieu agricole et ayant un projet d'installation à la fin de leur formation. L'association est également intervenue lors d'événements auprès de candidats à l'installation avec l'Association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural.

Le coût total de l'ensemble de ces actions pour l'année 2024, mutualisées entre le territoire du département du Rhône et celui de la Métropole, est estimé à 120 000 € TTC. La Métropole est sollicitée à hauteur de 5 000 €.

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
accompagnement personnalisé auprès des agriculteurs en difficultés, actions de prévention sur le territoire et de communication	120 000	autofinancement	26 800
		Métropole	5 000
		Département	49 500
		Conseil régional	12 200
		autres collectivités	9 000
		autres financeurs (Mutualité sociale agricole, Agence régionale de santé, Groupama)	17 500
Total	120 000	Total	120 000

V - Association Réseau Marguerite

L'association le Réseau Marguerite propose une méthodologie innovante aux enseignants, et donc aux adolescents, pour aider les collégiens à se réappropriier les questions alimentaires : construire une approche de façon globale et non individuelle, en basant les projets pédagogiques sur leur point de vue. L'association fédère pour cela de nombreux acteurs autour des questions alimentaires et des changements de modes de vie :

- les enseignants prennent confiance, innovent, développent leur capacité à agir, tissent des liens nouveaux avec leur territoire, s'approprient la notion de justice alimentaire et intègrent cette notion dans leurs projets,

- les collégiens sont engagés dans des projets pédagogiques où leur vécu en tant qu'adolescent et leurs propres représentations sont considérés, questionnés et sont à l'origine du projet. Ils sont sensibilisés à tous les niveaux du système alimentaire et sont amenés à porter des initiatives sur leur territoire, notamment sur la thématique de la justice alimentaire,
- de nouveaux outils, dispositifs, progressions pédagogiques sont co-construits avec les enseignants, ils sont expérimentés, évalués puis capitalisés,
- une culture de l'éducation alimentaire par les collégiens se développe sur le territoire et rayonne autour du territoire lyonnais,
- les actions partenariales Territoire-École (collèges et acteurs du territoire) sont concrètes et visibles, ce qui engendre nécessairement un changement de regard sur le collège, sur l'adolescent et un changement de regard de l'adolescent sur son territoire,
- le Réseau Marguerite est intégré aux expérimentations locales autour de la justice et démocratie alimentaire.

L'association suit les projets, organise des formations, mutualise des ressources, crée des partenariats structurants avec une approche systémique de l'alimentation, englobant les enjeux de production, de commercialisation, d'environnement, de nutrition santé et de gouvernance.

Pour 2024, l'association souhaite, notamment, approfondir le thème de la justice alimentaire. Dans le contexte actuel où les inégalités alimentaires se creusent et le système agricole est de plus en plus sollicité, le Réseau Marguerite est convaincu du rôle de l'école pour encourager la justice agri-alimentaire. Le Réseau Marguerite souhaite faciliter l'approche de cette notion complexe, qui suppose de questionner les conditions de production, d'accès et de choix à une alimentation de qualité ainsi que la capacité à exercer une citoyenneté alimentaire.

En 2024, le projet Collégien.nes et enseignant.es, acteurs et actrices de la justice alimentaire sera composé des volets suivants :

- animer un réseau d'enseignants (27 enseignants mettant en œuvre 14 projets),
- recruter des nouveaux établissements,
- accompagner les établissements (12 établissements, soit environ 322 élèves impliqués),
- expérimenter et capitaliser sur les missions menées dans le cadre des projets-laboratoire,
- diffuser des outils pédagogiques et de l'éducation agri-alimentaire à plus large échelle,
- écouter la voix des jeunes, les impliquer dans le projet alimentaire territorial lyonnais à travers le congrès des élèves organisé par le Réseau Marguerite.

Ainsi, le Réseau Marguerite accompagnera, en 2024, un collectif de 27 enseignants, mettant en œuvre 14 projets dans 12 établissements du territoire (soit environ 322 élèves directement impliqués).

Le montant total du projet est estimé à 87 036 € TTC. L'association sollicite auprès de la Métropole une subvention à hauteur de 33 350 €. Le plan de financement s'établit comme suit :

Dépenses	Montant (en € TTC)	Recettes	Montant (en € TTC)
charges de personnel	66 356	Métropole	33 350
prestations externes	9 750	direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, Programme national pour l'alimentation	10 000
achat matériel	2 055	service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports Rhône	3 000
services extérieurs	8 875	État, Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire Jeunes	6 514
		Fondation de France	15 000
		Fondation Ekibio	2 000
		autre fondation	14 372
		cotisations	2 800
Total	87 036	Total	87 036

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 99 150 €, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique agricole de la Métropole et de la stratégie alimentaire métropolitaine pour l'année 2024, et répartis comme suit :

- 43 000 € au profit du Réseau des AMAP AuRA,
- 3 000 € au profit du CAJ du Rhône,
- 14 800 € au profit de la SCIC les Fermes partagées,
- 5 000 € au profit de l'association Solidarité paysans Rhône-Alpes,
- 33 350 € au profit de l'association Réseau Marguerite,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacun des organismes bénéficiaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **Les dépenses** de fonctionnement en résultant, soit 99 150 €, seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2024 et 2025 - chapitre 65, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 18 240 € en 2024,
- 4 560 € en 2025,

sur l'opération n° 0P27O7174,

- 67 750 € en 2024,
- 8 600 € en 2025,

sur l'opération n° 0P32O5673.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-316654-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
